ROYAL BAKING POWDER

Absolument pure

Fondé sur la crème de tartre de raisins purs.

PROCÈS DREYFUS.

SUITE.

n'a pas paru parce qu'il avait été reçu au ministère des affaires étrangères.

Me Labori commente d'un air surpris le fait qu'on parle toujours de nouvelles preuves contre Dreyfus.

Le colonel Jouaust demande au général Chanoine s'il a des explications à donner. Il répond que son devoir a été simplement de présenter le dossier secret, et qu'il ne peut rien dire au sujet de documents étrangers au dossier.

Répondant à Me Labori, le commandant Cuignet déclare que ces documents relatifs à Dreyfus se trouvent dans un dossier du personnage au bureau des renseignements.

Me Labori dit qu'il doit insister pour que ces documents soient présentés à l'audience secrète dans laquelle M. Cernuschi sera entendu.

Le général Billot, ancien ministre de la guerre, s'avance à la barre et dit qu'il est content qu'il soit question du dossier secret, car cela lui permet de protester contre l'insinuation qu'il ait remis au commandant Cuignet un document du dossier secret. Il a remis le document en question à M. Cavaignac.

Me Demange demande que le colonel Jouaust invite M. Cavaignac à présenter ce document, mais comme M. Cavaignac est absent l'incident est temporairement écarté.

M. Layet, de la rédaction du «Temps», déclare que l'espion Guénée l'a informé que le département de la guerre possédait des preuves indiscutables de la culpabilité de Dreyfus, et a cité une photographie instantanée de Dreyfus causant avec un attaché militaire à Bruxelles.

Après une courte suspension de séance, le docteur Peyrot dit qu'il a rencontré M. Bertulus, juge à la cour de cassation, à Dieppe après l'arrestation du lieutenant-colonel Henry, et que M. Bertulus lui a raconté la scène dramatique avec Henry dans son bureau. M. Bertulus était très content de l'arrestation de Henry. Il s'est dit convaincu que si Henry était maintenu en prison tout serait connu en temps voulu.

M. Tomps, un commissaire spécial de la police des chemins de fer, dit qu'il a photographié le bordereau par ordre du colonel Sandherr. Il n'a pas altéré la plaque dans le but de faire disparaître des marques du document.

Quand le fac simile du bordereau a été photographié le lieutenant Picquart a ordonné au témoin de découvrir celui qui avait fourni la copie de la photographie. Pendant que le témoin procédait à cette enquête, le lieutenant-colonel Henry, à une occasion, s'est approché du témoin et a montré un grand intérêt aux révélations successives de l'affaire Dreyfus. Le lieutenant-colonel Henry a dit au témoin que les révélations ne pouvaient provenir que d'un individu ayant eu en main les documents. Henry, dit le témoin, s'est exprimé ainsi:

Cela ne peut provenir que de notre bureau, et Picquart, Lauth, Gribelin et moi pouvons seuls les avoir révélés. Je suis certain que ni Lauth ni moi n'avons été si indiscret. Vous feriez bien de découvrir qui est responsable.

M. Tomps raconte avec détails les démarches successives qu'il a faites durant son enquête, démarches qui démontrent comment le lieutenant-colonel Henry et le commandant Lauth ont cherché à exercer une pression sur lui pour le décider à impliquer le lieutenant-colonel Picquart. Il rappelle leurs menaces quand il a présenté un rapport qui ne leur plaisait pas. Ils ont accusé le témoin d'avoir été influencé par quelqu'un.

Répondant à M. Demange, M. Tomps dit qu'il n'a qu'une seule fois mêlé le nom d'Esterhazy à son rapport. Esterhazy avait été vu à une résidence d'agents étrangers qui avaient deux issues, et il avait d'autres relations suspectes. Le témoin a découvert des preuves de ceci.

Répondant à Me Labori, M. Tomps donne de nouveaux détails sur la pression exercée sur lui par le lieutenant-colonel Henry dans le but de faire attribuer au lieutenant-colonel Picquart la communication du bordereau au «Matin».

Le témoin ne sait pas si les «suites» au ministère de la guerre ont continué après le départ de Dreyfus.

L'agent Hennion témoigne au sujet de l'assertion de Paulmier, le valet de chambre du colonel Schwartzkoppen, l'attaché militaire allemand, qui aurait prétendu avoir vu sur le bureau de son maître des plans de forthresses signés par Dreyfus. Le témoin présente un rapport écrit au typewriter démontrant que Paulmier n'a jamais vu de tels documents, ni même dit qu'il les avait vus.

Me Labori fait remarquer qu'un membre de l'état-major a déclaré que l'agent avait seulement dit que Paulmier avait disparu et que son adresse était inconnue.

Me Labori ajoute que ce membre de l'état-major a probablement mal compris le rapport de l'agent.

Le commandant Cuignet essaie d'expliquer le rapport de la police annonçant que Paulmier avait disparu, mais qu'on avait découvert ensuite que la police s'était trompée.

Le capitaine Junck corrobore la déposition du commandant Cuignet et dit que la police a fait un rapport écrit.

Me Labori regrette beaucoup que ce rapport ne puisse être trouvé, et il ajoute au milieu d'une grande excitation: «Mais c'est toujours le cas. Il est toujours impossible d'arriver au fond d'incidents intéressants parce que des documents ont disparu.»

Le commandant Lauth revient à la barre dans le but de réfuter le témoignage de M. Tomps. Il déclare que personne, dans la section de statistique, n'a jamais rêvé de soupçonner Picquart quand l'enquête sur la façon dont «Le Matin» avait obtenu le bordereau a été ordonnée. Les soupçons se sont plutôt portés sur un commis civil en relations amicales avec Tomps.

Après la réplique du commissaire Tomps, les membres de la cour martiale se retirent pour délibérer sur l'utilité d'une autre audience secrète.

Au retour des juges, le colonel Jouaust annonce que la cour siègera demain matin à huis clos.

M. Bassett est appelé ensuite. C'est le correspondant du «Matin» à Londres qui a fourni les interviews d'Esterhazy.

Sur requête de la défense la cour s'ajourne à onze heures 40.

Transport échoué.

Presse Associée.

Washington, 4 septembre—Une dépêche reçue au département de la guerre du commissaire du transport américain Morgan City qui est échoué près de Nagasaki, annonce que toutes les troupes sont sauves et ont été débarquées.

Comme il est impossible de conduire maintenant le bâtiment à Manille, le général Otis enverra le transport Ohio pour amener les hommes aux Philippines.

Retour de troupes aux Etats-Unis.

Presse Associée.

Washington, 4 septembre—Le général Otis télégraphie que le transport Tartar est parti hier de Manille pour San Francisco avec 48 officiers, 13 civils, 900 soldats licenciés et 735 hommes du régiment du Kansas, ainsi que sept hommes du corps des hôpitaux.

Mort du révérend Moffat.

Presse Associée

Due West, Caroline du Sud, 4 septembre—Le révérend William Moffatt, D. D., L. L. D., depuis vingt-huit ans président du collège Erskine et pendant longtemps éditeur de l'«Associated Reformed Presbyterian», est mort hier à Due West.

Déplacement de la garnison de la Nouvelle-Orléans.

Presse Associée

Washington, 4 septembre—Les autorités du département de la guerre ont l'ordre de déplacer les troupes des Etats-Unis en garnison au fort St-Phillip et à la caserne de Jackson, près de la Nouvelle-Orléans.

Ce n'est qu'une mesure de précaution prise en conséquence des difficultés rencontrées pour le déplacement des troupes de la garnison de Key West.

Les troupes dans le voisinage de la Nouvelle-Orléans comprennent les batteries D et F du premier régiment d'artillerie.

L'intention des autorités est de les envoyer à Atlanta par chemin de fer, si c'est possible.

Le chirurgien général Wyman a pris des mesures pour l'établissement d'un camp de détention à l'île de Dry Tortugas, pour ceux qui désireront quitter Key West à cause de la fièvre jaune.

La vieille caserne de Jefferson, dans cette île, sera utilisée. Elle est assez vaste pour contenir commodément plusieurs centaines de personnes. L'aide-chirurgien Clarke sera chargé de ce camp.

La Fête du Travail à Boston.

Presse Associée

Boston, Massachusetts, 4 septembre—Un temps splendide a favorisé la célébration de la «Fête du Travail» à Boston. Dans la matinée, huit ou dix mille membres d'organisations ouvrières sous la conduite du marshall en chef John J. Collins ont paradé dans les rues.

Les quartiers généraux des diverses unions ont été ouverts durant l'après-midi, et des rafraîchissements ont été servis à divers endroits.

Nouveaux transports.

Presse Associée.

Washington, 4 septembre—Le secrétaire Root a autorisé aujourd'hui le service du [illegible] à affréter l'Olympia, le City of Rio pour [illegible] troupes aux Philippines.

Ces bâtiments [illegible] sur la côte [illegible] ront prêts à recevoir les troupes dans une dizaine de jours.

La Fête du Travail à New York.

Presse Associée.

New York, 4 septembre—La Fête du Travail a été favorisée par un soleil brillant et une brise rafraîchissante. Des milliers de personnes ont profité du beau temps pour faire des excursions. Les affaires ont été pratiquement suspendues. En outre des banques et des bourses tous les grands magasins étaient fermés. Des drapeaux flottaient sur tous les édifices publics.

Il n'y a eu de grande parade générale des organisations ouvrières, mais les organisations ont paradé isolément dans toutes les parties de la ville.

Une conversation d'Esterhazy.

Presse Associée.

New York, 4 septembre—On lit dans une dépêche de Londres à un reporter du "Sunday Special": Après la lecture des dépositions faites à Rennes, on lui a demandé s'il croyait encore à la culpabilité de Dreyfus.

Oui, répondit-il; il est décidément coupable et j'ai peur que la Cour martiale ne l'acquitte. Tout me le fait appréhender pour le moment.

L'interrogateur lui demanda ce qui pouvait arriver à Mercier.

Oh! répliqua Esterhazy, Mercier sera certainement condamné pour ce misérable traître de juif, et ce sera le commencement du déluge. Comprenez bien ce que je vous dis: l'acquittement de Dreyfus sera le commencement des troubles en France.

—Alors, lui dit-on, pourquoi, vous qui connaissez la vérité sur toute cette affaire, n'allez-vous pas à Rennes, pour aider à faire triompher la vérité?

—Non! fit Esterhazy en ricanant, je me trouve bien mieux ici.

—:o:—

AFFAIRE DREYFUS.

Racontars.

BRUITS DE LA SUSPENSIONS DES PROCEDURES.

MESURES PRISES PAR LA COUR LE JOUR DE L'ARRET.

PATY DE CLAM.

New York, 4 septembre—Une dépêche spéciale de Rennes, au Journal and Advertiser, dit:

Le doute sur l'acquittement de Dreyfus devient si général, que le cabinet a discuté, hier, la situation. On a commencé à prendre des mesures pour porter l'affaire devant la Cour de Cassation, afin de faire annuler les procédures, attendu que ces procédures ont dépassé les limites tracées par la Cour de Cassation, quand elle a transféré l'affaire à une cour martiale.

Des avis de Paris annoncent que l'on a demandé aux plus habiles légistes du barreau parlementaire de faire un rapport sur la question difficile à résoudre, de l'arrêt des procédures.

On rapporte également, sous bonne autorité, que si Dreyfus est condamné, le Cabinet donnera sa démission, pour la forme.

Il demandera un vote de confiance à la Chambre, comme préliminaire de mesures plus graves concernant Mercier et Gonse.

Tout cela semble indiquer que toute la bande de conspirateurs du Bureau de la guerre contre Dreyfus et Picquart, sera arrêtée pour crime de conspiration, et poursuivie sans délai.

On a signifié aux journalistes que le jour du verdict, ils devront se soumettre à être fouillés.

Toutes les armes devront être laissées dans les couloirs, à l'entrée.

Depuis que l'on a tiré sur maître Labori, de nombreuses personnes appartenant aux deux partis portent des revolvers, même dans la Cour; fait qui est arrivé aux oreilles des juges.

Toutes les personnes qui se présenteront, entreront une par une, entre deux files de soldat d'infanterie.

Le préfet de police prend des précautions extraordinaires. Il y aura deux compagnies de cavalerie qui seront appelés en ville et seront prêtes à marcher au premier appel, le jour du verdict.

La déposition de du Paty de Clam, sera, dit-on, lue mardi. Maître Demange dit qu'elle est courte. Elle consiste par reproduire sa déposition faite devant la Cour de cassation qui couvre 22 pages. Elle contient peu de faits nouveaux.

Elle peut, cependant, prendre un temps considérable devant la Cour, par suite des controverses et des [illegible] qu'elle soulèvera.

[illegible] Un télégramme annonce que du [illegible] nouveau mieux [illegible] rétabli, maintenant le huis-clos interrogatoire [illegible] devenu impossible.

[illegible]

Démenti officiel.

Presse Associée

[illegible]—Le [illegible] télégraphié à un journal de New York, d'après lequel des concessions auraient été décidées dans la question de la frontière de l'Alaska.

[LETTRE A MME PINKHAM NO. 67,070.]

"J'éprouvais à certaine époque des douleurs particulières aux femmes, si fortes, que j'en avais des crises, hystériques; j'ai eu jusqu'à neuf de ces crises en un jour.

"Cinq bouteilles du "Lydia E. Pinkham's Vegetable Compound" m'ont guérie, et il y a un an que je n'ai plus de douleurs.

Mme Edna Jackson,
Pearl, Lac."

Si le composé de Mme Pinkham guérit de telles douleurs, ce doit être, assurément, un remède souverain. Y aurait-il quelque malade manquant de sagesse au point de ne pas faire l'essai de ce remède?

Lettre d'Esterhazy.

Presse Associée.

Londres, 4 septembre—Dans une lettre à l'«Evening News», le comte Walsin Esterhazy décrit aujourd'hui les témoignages des experts en écriture devant la cour martiale de Rennes comme une masse écrasante de mensonges stupides. Il dit que le défunt lieutenant-colonel Henry, le commandant du Paty de Clam et lui-même sont les victimes de l'état-major, qui veut cacher ses propres fautes.

Continuant, Esterhazy dit:

La France est dévastée par une guerre civile d'autant plus abominable qu'elle a lieu sans armes. Le verdict dans l'affaire Dreyfus ne mettra pas fin à la lutte. L'acquittement de Dreyfus, auquel travaille secrètement le gouvernement, aura pour résultat la désorganisation complète du système militaire français et le triomphe des socialistes.

Le général de Galliffet et les audiences secrètes.

Presse Associée.

Paris, France, 4 septembre—Le général de Galliffet, ministre de la guerre, a permis que l'on sût qu'il est absolument opposé à des audiences secrètes à la cour martiale de Rennes.

On annonce que le général de Galliffet a télégraphié cette après-midi au commandant Carrière, commissaire du gouvernement, de borner l'audience secrète de demain à la communication aux juges du nom du gouvernement étranger mentionné par Cernuschi, le fugitif austro-hongrois qui a déposé devant la cour aujourd'hui. Le ministre a ajouté que le gouvernement désire que la vérité soit établie en pleine lumière.

L'empereur Guillaume à Strasbourg.

Presse Associée.

Strasbourg, Alsace, 4 septembre—L'empereur Guillaume est arrivé aujourd'hui à Strasbourg, dans le but d'assister aux grandes manœuvres d'automne.

L'empereur a été l'objet d'une ovation.

Les souverains russes en Danemark.

Presse Associée—

Compenhague, Danemark, 4 septembre—Le Tsar et la Tsarine sont arrivés à Bellevue aujourd'hui. Ils ont été reçus par tous les membres de la famille royale de Danemark.

Les journaux anglais et la question du Transvaal.

Presse Associée

Londres, 4 septembre—Les journaux de Londres considèrent comme étant de mauvais augure, si la dépêche du Transvaal annonçant que le gouvernement retire ses concessions au sujet des franchises est correcte, la réponse du président Kruger.

La suggestion de Sir Alfred Milner d'une nouvelle conférence à Captown n'a été faite que dans le but de discuter les détails de l'introduction des réformes offertes par les Boers.

Si les concessions sont retirées il n'y a plus, au point de vue anglais, de raisons de continuer les pourparlers.

La seule conclusion à tirer est que les Boers donnent aux paroles de M. Joseph Chamberlain, ministre des Colonies, une portée plus grande qu'il n'en a eu l'intention, et qu'ils veulent maintenant entamer des négociations sur des bases différentes nouvelles.

Mort de Jean Ristics.

Presse Associée

Belgrade, Serbie, 4 septembre—Jean Ristics, le distingué homme d'Etat Serbe, qui devint régent en 1868, après l'assassinat du prince Michel, durant la minorité de Milan, puis fut un des trois régents après l'abdication de Milan, est mort aujourd'hui à l'âge de 69 ans.

Arrivée du croiseur Olympia à Gibraltar.

Presse Associée.

Gibraltar, Espagne, 4 septembre—Le croiseur américain Olympia, avec l'amiral Dewey à bord, est arrivé ce matin à neuf heures 15 à Gibraltar. Il a tiré [illegible] salve d'usage en l'honneur de la garnison. Les batteries de la côte et le cuirassé anglais Revenge ont répondu.

L'amiral Dewey est légèrement indisposé. Il a l'intention de vivre à terre durant son séjour à Gibraltar.

M. Horatio L. Sprague, consul des Etats Unis à Gibraltar, un vieil ami de l'amiral, l'a chaleureusement accueilli. A midi le commandant américain a débarqué, et les batteries de la côte ont tiré une nouvelle salve.

Escorté du deuxième bataillon des grenadiers de la garde l'amiral Dewey s'est rendu dans la voiture du général Sir Robert Biddulph, commandant en chef et gouverneur, au palais du gouvernement pour faire sa visite officielle.

L'Olympia partira le 11 septembre, croit-on, directement pour New York.

Tous les membres de l'équipage sont en bonne santé.

Mort du comte de Lisburn.

Presse Associée.

Londres, 4 septembre—Ernest George Henry Vaughan, sixième comte de Lisburn, est mort. Il était né le 30 juillet 1862.

La fièvre jaune à la Havane.

Presse Associée—

La Havane, Cuba, 4 septembre—La situation s'améliore. Aucun nouveau cas n'a été annoncé aujourd'hui, et aucun des malades n'est en danger, car tous sont entrés en convalescence.

La Récolte de Coton de la Ville—6,000 Balles

L'Hon. J. M. Kirk écrit de Moravia, Texas, au Schulenberg «Sticker» à la date du 19 avril dernier: Mes amis les fermiers, regardez toutes les plateformes de coton lorsque vous passerez et vous verrez la présente balle (carrée) debout avec de deux à quatre grandes ouvertures béantes, à la merci de ceux qui veulent voler. Le nombre de balles prises ainsi au Texas s'élève à des milliers. Je me rappelle que durant la session de la dernière Législature, lorsque le bill connu comme le Compress Bill fut discuté, un monsieur de Galveston, qui s'opposait à la mesure, répondit à la question que je lui fis (étant du Comité) demandant combien de balles étaient faites par les compresseurs de Galveston avec le coton pris dans les balles originairement comprimées par eux. «A peu près six mille balles.» Et pourtant il en est qui décrient la balle Roundlap de la American Cotton Company, de laquelle il n'y a pas une once de perte, et qui arrive au moulin exactement comme elle a laissé la presse.

Convocation du Sénat Français.

Presse Associée.

Paris, France, 4 septembre—Le président Loubet a signé un décret convoquant le sénat à la date du 18 septembre pour siéger en haute cour de justice.

On croit que les chefs d'accusation seront conspiration et attentat contre la sécurité intérieure de l'Etat.

Ce décret nomme le procureur général Berard et MM. Fournier et Herbeaux représentants de l'Etat devant la haute cour de justice.

—:o:—

Incendie à Port-au-Prince.

Presse Associée.

Port-au-Prince, Hayti, 4 septembre—Un incendie a détruit aujourd'hui vingt bâtisses dans la rue de la République. Deux pompiers ont été blessés.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officieuse sera organisée sur [illegible].

Depuis cette époque, l'administration française [illegible] ment attachée à [illegible] tection plus complète et [illegible] les expositions publiques [illegible] a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1896, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus étendu et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

La bagnole est ouverte le soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1 nov—Dim Mar Jeu Sam

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

VINS ET LIQUEURS

		Par gallon
Cognac—In Wood—		
Otard, Dupuy & Co. vintage 1895		$4 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1893		5 10
Otard, Dupuy & Co. vintage 1891		5 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1889		5 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1885		6 10
Otard, Dupuy & Co. vintage 1878		6 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1875		7 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1870		7 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1865		8 00
Otard, Dupuy & Co. vintage 1860		9 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1854		10 25
California de Lachman & Jacobi, 1897		3 00
Whiskey, Gin et Rum—		
Pêche, vieux, le gallon	2 25	3 50
Burke's old Irish Whiskey, 12 quarts		10 50
Pomme, le gallon	2 25	3 50
Burke's Old Scotch Whisky, 12 quarts		10 75
Ouest	1 15½	1 10
Bourbon	1 40	2 50
Seigle	1 50	2 50
Boston, 117 deg. proof		4 50
Grisade, 117 deg. proof		4 50
Duffy's malt whisky, par caisse		3 50
Genièvre—On pays, de New-York et de Philadelphie, par gallon	1 15	1 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon		3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse		9 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse		7 50
Holland, par caisse		8 00
Rum de la Jamaïque, 115 deg. proof, par gallon		4 50
Rum de Santa Cruz, 117 deg. proof		4 50
Rotterdam, Green Boxes, 12 quarts, key brand		7 00
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, anchor brand		7 00
John Enemyer & Son, Rotterdam, Dogen cases de 12 bouteilles		9 50
Champagnes, Par Caisse 12 quarts 24 pints		
Mumm's Extra Dry	$31 25	$32 25
Louis Roederer	31 50	32 50
Piper Heidsieck	31 00	32 00
Veuve Clicquot, Ponsardin.		
Rouge, yellow label	32 75	34 75
Delbeck & Co.'s extra Dry, qts.	29 50	31 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts.	29 00	30 00
Moët & Chandon white seal, qts	31 00	32 00
Liqueurs, Marie, brunard & Roger—		
Anisette, en panier de 2 pompmelles		32 25
Anisette, 12 bouteilles, qts, par caisse		$15 00
Curaçao, 12 quart jugs superfine, caisse		14 50
Maraschino, 12 bouteilles, caisse		14 75
Punch au Cognac, 12 quarts, caisse		15 00
Punch au Cognac, 12 litres, caisse		14 00
Eau-de-Vie de Dantzick, 12 qts, caisse		15 00
Assorted in 12 decanters, bouchons en verre, caisse		16 75
Assorted in 12 quarts bouteilles, caisse		14 50
Crème de Vanille, 12 qts bout., caisse		14 50
Ocane Vanille, 12 qts bout., caisse		14 50
Crème de Noyau, 12 qts bout., caisse		14 50
Praline grillée à la Vanille, 12 quarts, caisse		14 50
Ocane chauve à la Vanille, 12 quarts, caisse		15 50
Green Menthe, 12 grandes bouteilles, caisse		15 00
Cordials—E. Cusenier Fils Aîné & Co.		
Fruits—		12½ litres
Crème de Menthe, Verte (green)		$14 50
Curaçao Sec, orange (stone jugs)		15 00
Curaçao Sec, green (stone jugs)		15 00
Anisette, en paniers de 2 pompmelles		2 75
Anisette		15 00
Maraschino Cusenier		15 00
Crème de Menthe		15 00
Crème de Vanille		15 00
Crème de Ocane Chauve, caisse		16 00
[illegible] d'Ananas		15 00
[illegible]		16 00
[illegible] 12 quarts		22 50
[illegible] 12 quarts		25 00
[illegible] 12 quarts		27 00
[illegible]		22 00
[illegible]		20 00
[illegible]		11 00
[illegible]		21 50
[illegible]		2 00
[illegible] Ale		1 70
[illegible] & J. Burke's		1 67½
[illegible] J. Burke's		1 75½
[illegible]		$12 25
[illegible]		9 00
[illegible]		12 00
[illegible]		7 50
[illegible]		8 00
[illegible]		7 00
[illegible] Kinderovka		
[illegible]		11 00
[illegible] & J. Gilka, Berlin		12 00
[illegible]		17 00
[illegible]		12 00
[illegible]		8 00
[illegible]		8 00
[illegible]		12 00

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVÉE.

No 1 fast line ..... 7:05 p m
No 3 fast mail ..... 7:40 a m
No 5 limited ..... 8:30 p m
No 7 coast train, tous les jours, dimanche excepté .. 8:55 a m
No 9 Coast train, lundi seulement ..... 7:30 a m
No 11 Coast train, tous les jours, excepté dimanche et lundi ..... 9:55 a m
No 13 Dimanche excursion, dimanche seulement ..... 8:40 p m
No 15 Dimanche excursion, dimanche seulement ..... 9:45 p m
No 17 Mercredi excursion, mercredi seulement ..... 9:30 p m

DÉPART.

No 2 fast mail ..... 7:45 p m
No 4 limited ..... 11:15 a m
No 6 fast line ..... 7:55 a m
No 8 coast train, tous les jours, dimanche excepté ..... 4:00 p m
No 10 Coast train, tous les jours, dimanche excepté. 5:00 p m
No 12 Dimanche excursion, dimanche seulement ..... 7:05 a m
No 14 Dimanche excursion, dimanche seulement ..... 8:05 a m
No 16 Mercredi excursion, mercredi seulement ..... 8:05 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVÉE.

No 1 limited ..... 8:30 a m
No 3 fast mail ..... 8:10 p m

DÉPART.

No 2 limited ..... 7:30 p m
No 4 ..... 3:30 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVÉE.

No 23 local mail ..... 10:00 p m
No 3 Chicago limited ..... 7:45 p m
No 2 Louisville and Cincinnati limited ..... 7:45 p m
No 1 fast mail ..... 8:30 a m
No 1 Louisville & Cincinnati 8:30 a m
McComb accomodation ..... 9:30 a m

DÉPART.

No 24 local mail ..... 7:00 a
No 4 Chicago limited ..... 9:00 a
No 4 Louisville & Cincinnati limited ..... 9:00 a m
No 2 fast mail ..... 8:00 p m
No 2 Louisville & Cincinnati 8.00 p m
McComb accomodation ..... 5:30 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD.

ARRIVÉE.

Memphis express ..... 11:30 a m
Vicksburg express ..... 5:30 p m
Baton Rouge accommodat'n 9:15 a m

DÉPART.

Memphis express ..... 4:20 p m
Vicksburg express ..... 8:15 a m
Baton Rouge accommodat'n 4:30 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVÉE.

Texas et Mexique express ... 7:00 p m
California express ..... 7:55 a m

DÉPART.

Texas et Mexique express .. 8:50 a m
California express ..... 8:40 p m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVÉE.

Fort Worth, Hot Springs et St Louis express ..... 6:15 p m

DÉPART.

California express ..... 8:15 a m

EAST LOUISIANA RAILROAD.

ARRIVÉE.

Du dépôt de la Queen and Crescent, rue Press. Tous les jours excepté dimanche.

ARRIVÉE.

No 7 ..... 8:05 a m

DÉPART.

No 8 ..... 4:00 p m

Excursion du dimanche.

ARRIVÉE.

No 5 ..... 7:45 p m

DÉPART.

No 6 ..... 7:45 a m

Excursion du Mercredi pour Covington seulement.

ARRIVÉE.

No 5 ..... 7:45 p m

DÉPART.

No 10 ..... 8:45 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVÉE.

Dimanche seulement.

Alger ..... 7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger ..... 9:55 a m

Samedi et dimanche seulement.

Alger ..... 9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger ..... 6:40 p m

DÉPART.

Dimanche seulement.

Alger ..... 8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger ..... 4:30 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger ..... 5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger ..... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVÉE

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach .... 9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair ..... 7:00 a m
De Shell Beach ..... 10.02 a m
Shell Beach ..... 7:00 p m

DÉPART

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach .. 4:10 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach ..... 5:30 a m
Shell Beach ..... 8:00 a m
Belair ..... 5:30 p m
Shell Beach ..... 7:30 p m